

## Démenti concernant une pétition sur le sentier côtier de Doëlan

L'association Doëlan Clohars Environnement (DCE) fait circuler une pétition affirmant que « la mairie s'orienterait vers un déclassement définitif du sentier historique le long du rivage ».

Cette affirmation, mise au conditionnel, sans avoir été vérifiée auprès de la mairie, n'a aucun fondement et est totalement fautive. La commune n'a jamais eu l'intention de fermer ce sentier, ni aucun autre. Tous nos efforts convergent au contraire pour maintenir et entretenir nos chemins et sentiers côtiers. Ainsi, récemment, suite à l'éboulement en décembre 2019 au niveau de la maison B Groult, nos services sont intervenus durant une semaine afin d'élargir l'assiette du chemin et ont maçonné un nouveau mur. La municipalité a également déposé en avril 2021 un dossier dans le cadre du plan de relance (France vue Mer) en lien avec Quimperlé communauté pour solliciter une aide afin de réaliser un mur de soutènement. Sur le même lieu une nouvelle barrière en bois sera posée après l'été en accord avec les propriétaires et dans le respect de la SPPL « servitude de passage piéton du littoral ». Seuls les 70 derniers mètres du sentier restent interdits suite à un éboulement au pied du restaurant « Le trois mats » et au vu du danger que représente ce passage. A cet endroit, nous sommes contraints par la proximité du mur du restaurant, rendant impossible le recul du chemin, comme cela a pu être réalisé ailleurs, et comme le prévoit la loi littoral (3m de large sur le littoral à compter du domaine public maritime).

Précisons aussi que ce sentier est régulièrement entretenu, nos agents assurant 3 à 4 passages par an. Enfin, en lien avec des associations œuvrant pour l'écologie, l'entretien des chemins se fait de façon raisonnée afin de respecter la biodiversité propre à ce milieu de bord de mer, où nature et usagers doivent cohabiter. Ce ne sont pas moins de 3 à 4 passages d'entretien réalisés chaque année par nos agents communaux, dont nous saluons l'investissement. Trois agents sont employés à temps plein pour réaliser ces tâches sur un linéaire de plus de 100 Km.

Que les cloharsiens et les visiteurs soient ici assurés que la commune est attachée à ses sentiers côtiers et qu'elle met tout en œuvre pour leur pérennité et faire respecter la SPPL (servitude de Passage des piétons sur le littoral).